

Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits

2023



Résumés annuels des activités et des bonnes pratiques
des missions de maintien de la paix des Nations Unies

Les frontières et noms indiqués, ainsi que les appellations employées sur les cartes, ne valent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été arrêté. Le statut définitif de la zone d'Abyei n'est pas encore déterminé.

Photos de couverture : *À gauche* : La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a formé quarante femmes à la prévention et à l'atténuation des conflits à Djugu et Irumu, en Ituri, République démocratique du Congo. Photo : MONUSCO
À droite : Une membre du contingent indien de la MONUSCO demande aux femmes et aux enfants réfugiés dans un camp de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays quels sont leurs besoins. Photo : MONUSCO

Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits

2023

Résumés annuels des activités et des bonnes pratiques
des missions de maintien de la paix des Nations Unies



Table des matières

INTRODUCTION	1
L'APPROCHE CENTRÉE SUR LES PERSONNES SURVIVANTES	2
APERÇU DES TENDANCES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE LIÉE AUX CONFLITS EN 2023 DANS LES CONTEXTES OÙ INTERVIENNENT DES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DOTÉES D'UN MANDAT DANS CE DOMAINE	5
ATTEINDRE NOS OBJECTIFS : COUPS DE PROJECTEUR	7
OBJECTIF 1 – Prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et protéger les personnes exposées à ce risque	7
OBJECTIF 2 – Mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles liées aux conflits	15
OBJECTIF 3 – Mener une action de sensibilisation à la violence sexuelle liée aux conflits et condamner ce type de violence	18
OBJECTIF 4 – Renforcer les capacités des acteurs nationaux à lutter efficacement contre la violence sexuelle liée aux conflits	21
OBJECTIF 5 – Autonomiser les personnes victimes ou survivantes grâce à des processus politiques et à leur orientation vers des services d'appui	24
L'EXPÉRIENCE DE LA MINUSMA EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE LIÉE AUX CONFLITS	26
FAITS SAILLANTS DE LA COLLABORATION ENTRE LE DPO ET LES MISSIONS	31
DONNÉES DE CITATION ET COORDONNÉES	33

■ INTRODUCTION

Le présent rapport annuel, qui en est à sa quatrième édition, propose un tour d'horizon des activités et des bonnes pratiques mises en œuvre en 2023 par les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le but de prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC). Il porte plus particulièrement sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

En juin 2023, à la suite de la demande formulée par le Gouvernement de transition du Mali en faveur du retrait immédiat de la MINUSMA, le Conseil de sécurité a mis fin au mandat de la Mission au titre de la résolution 2640 (2022). Le présent rapport fait état des activités, des bonnes pratiques et des enseignements à retenir concernant les opérations menées par la MINUSMA en matière de violence sexuelle liée aux conflits entre 2013 et 2023, et rend compte en particulier des efforts que la Mission a déployés, dans le cadre de son retrait du pays, pour conclure son mandat et assurer le transfert des activités et projets clés en la matière.

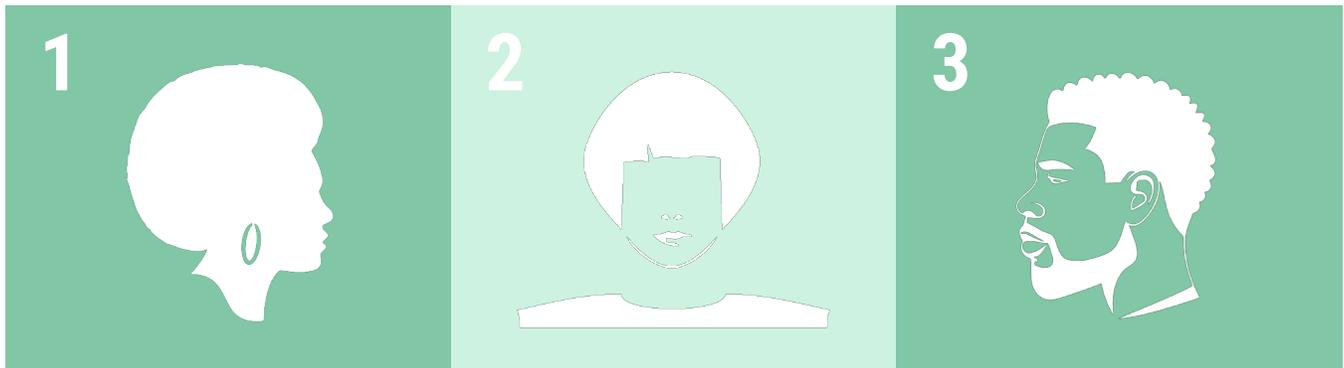
Les exemples présentés dans ce rapport sont basés sur les cinq objectifs prioritaires de la politique intitulée « **Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits dans le cadre des missions des Nations Unies** » (2020).



En République démocratique du Congo, la MONUSCO aide les femmes à recenser les menaces et les risques en matière de protection, renforçant ainsi les efforts de protection tenant compte des questions de genre. Photo: MONUSCO

■ L'APPROCHE CENTRÉE SUR LES PERSONNES SURVIVANTES

Principe éthique qui s'applique à l'action du personnel des Nations Unies, l'approche centrée sur les personnes survivantes répond à une demande faite par les victimes de la violence sexuelle liée aux conflits dans le monde entier : participer aux interventions qui les concernent. Par sa résolution 2467 (2019), le Conseil de sécurité a explicitement reconnu la nécessité d'adopter une approche centrée sur les personnes survivantes pour prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits. L'approche centrée sur les personnes survivantes repose notamment sur les cinq éléments suivants :



L'approche centrée sur les personnes survivantes promeut, dans toutes les interventions, la protection, les droits et la capacité d'agir des personnes ayant survécu à des actes de violence sexuelle liée aux conflits.

Elle implique de placer les droits, les besoins et les choix des personnes survivantes au centre de tous les efforts déployés pour lutter contre ce type de violence. Cette démarche a pour but ultime de favoriser l'autonomisation des personnes survivantes afin qu'elles puissent jouir de leurs droits fondamentaux et reprendre le contrôle de leur vie.

Les personnes survivantes sont titulaires de droits et ont droit à une prise en charge holistique, y compris le droit à la justice et aux réparations.

Les interventions centrées sur les personnes survivantes garantissent les droits humains de ces personnes, notamment leur protection, leur sécurité et l'accès aux services, à la justice et aux réparations, tout en traitant ces personnes avec respect et dignité.

Chaque personne survivante de la violence sexuelle liée aux conflits représente un cas unique et à ce titre, a des besoins, des choix et des souhaits qui lui sont propres.

La violence sexuelle liée aux conflits touche des personnes de tous les horizons, sans distinction de genre, d'âge, de religion, d'appartenance ethnique, de milieu social ou économique, ou d'orientation sexuelle, entre autres caractéristiques. Les interventions doivent être adaptées au parcours de chaque personne.

4



Les personnes survivantes sont les mieux placées pour connaître leurs besoins ainsi que les solutions souhaitées pour guérir et se remettre des violences subies.

Une approche centrée sur les personnes survivantes consiste à fournir à ces personnes les informations qui leur permettront de prendre des décisions éclairées et de faire des choix appropriés pour favoriser leur rétablissement. Il faut toujours demander le consentement éclairé des victimes concernant l'utilisation des informations qu'elles fournissent, y compris pour le signalement et pour les suites à donner.

5



Pour la mise en œuvre de ses mesures de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies a adopté l'approche centrée sur les personnes survivantes.

L'ensemble du personnel des missions de maintien de la paix est tenu d'appliquer l'approche centrée sur les personnes survivantes dans tous les efforts visant à prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits, y compris la surveillance et la communication de l'information, la protection physique et les interventions liées à la lutte contre l'impunité, entre autres mesures. Parmi les autres principes directeurs, citons la confidentialité, le consentement éclairé et l'intérêt supérieur de l'enfant. Le personnel des missions est également tenu de faciliter l'orientation des personnes survivantes vers les prestataires de services compétents aussi rapidement que possible, sous réserve de l'obtention du consentement éclairé de ces personnes.

Protéger et promouvoir les droits humains des personnes survivantes de VSLC, y compris l'accès à une prise en charge holistique

Respecter les besoins et les choix propres à chaque personne survivante

Recommandations pour l'adoption d'une approche centrée sur les personnes survivantes

Promouvoir l'autonomisation des personnes survivantes par l'exercice de leur capacité d'agir et de prendre des décisions

Traiter toutes les personnes survivantes de manière équitable, avec respect et dignité



Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit

Exposition intitulée : « A conflict-related sexual violence (CRSV) survivor's journey »



Photo : Expositions de l'ONU, Mary Catherine Wells

activités essentielles des conseillères principales et des conseillers principaux pour la protection des femmes et les interventions du Département dans le domaine de la violence sexuelle liée aux conflits, l'exposition proposait notamment une [vidéo d'animation du Département](#) sur le parcours d'une survivante. Elle présentait également les projets de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit mis en œuvre récemment par la MONUSCO en République démocratique du Congo et par la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) en Somalie. L'exposition, réalisée avec divers collaborateurs et parrains, dont le réseau SEMA, la Fondation du D^r Denis Mukwege et Bibliothèques sans frontières, a attiré plus de 50 000 visiteurs.

En 2023, la [Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit](#), à laquelle le Département des opérations de paix (DPO) participe activement, a présenté au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à New York, une exposition publique intitulée « A conflict-related sexual violence (CRSV) survivor's journey » (Le parcours d'une survivante de la violence sexuelle liée aux conflits). L'exposition présentait notamment des récits et des témoignages de survivantes du monde entier, afin de sensibiliser le personnel et les États Membres de l'ONU ainsi que le grand public à cette question et de fournir des informations sur le mandat de l'ONU en ce qui a trait à la violence sexuelle liée aux conflits. Pour faire connaître les



Cliquez [ici pour visionner](#) la vidéo « Little Bird », de SEMA (Réseau mondial de victimes et de survivants pour mettre fin à la violence sexuelle en temps de guerre), qui a été présentée dans le cadre de l'exposition. Le groupe SEMA est un réseau mondial de personnes ayant survécu à des violences sexuelles commises en temps de guerre ; il est composé de réseaux locaux et nationaux de militants dirigés par des personnes survivantes.



Cliquez [ici pour regarder](#) la vidéo d'animation du DPO qui présente ce que font les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour que les personnes survivantes soient au centre des mesures de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits.

■ APERÇU DES TENDANCES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE LIÉE AUX CONFLITS EN 2023 DANS LES CONTEXTES OÙ INTERVIENNENT DES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DOTÉES D'UN MANDAT DANS CE DOMAINE



République centrafricaine : Les violences sexuelles, commises principalement par des acteurs armés, sont demeurées persistantes et répandues en République centrafricaine en 2023, s'inscrivant souvent dans une stratégie visant à contrôler, déplacer ou punir la population civile. C'est dans les zones du pays touchées par le conflit que le phénomène a été le plus marqué, les risques de violence sexuelle liée aux conflits étant élevés le long des couloirs de transhumance et des sites miniers, ou dans le contexte de concentration ou de mouvements de groupes armés et d'opérations militaires. Les principaux auteurs de ces violences étaient les groupes armés, y compris certains signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu en 2019. Des membres des forces armées nationales ou du personnel de sécurité ont également été identifiés comme auteurs dans certains cas. Dans le cadre des violences qui ont éclaté dans l'est du pays en avril 2023, les violences sexuelles ont constitué une forme de représailles lors d'attaques menées contre des communautés rivales. Malgré les nombreuses accusations portées, l'ampleur des phénomènes que constituent les mariages forcés et l'esclavage sexuel reste inconnue, car les victimes restent en captivité, faisant l'objet d'une discrimination profondément ancrée à tous les niveaux envers les femmes et les filles.



République démocratique du Congo : Dans un contexte marqué par la détérioration de la situation sécuritaire et des déplacements internes sans précédent dans la province du Nord-Kivu, en particulier, des niveaux élevés d'actes de violence sexuelle liée aux conflits commis par des groupes armés non étatiques et des acteurs étatiques (tels que les forces armées congolaises) ont été constatés, le viol étant la forme de violence sexuelle liée aux conflits faisant l'objet du plus grand nombre de signalements. La plupart des cas signalés se sont produits lors d'attaques de groupes armés contre des civils, souvent pour des motifs politiques ou ethniques, et dans le contexte d'affrontements avec les forces armées nationales. Les auteurs prenaient le plus souvent pour cibles des femmes et des filles déplacées, y compris à l'intérieur et autour des sites accueillant des personnes déplacées, ainsi que les femmes et les filles des zones rurales. Des viols commis dans le Nord-Kivu et l'Ituri par des groupes armés tels que les Forces démocratiques alliées dans le cadre de mariages forcés ou d'esclavage sexuel ont entraîné des grossesses. Les actes de violence sexuelle ont été accompagnés d'autres brutalités envers les victimes et leurs familles, y compris un certain nombre d'exécutions. Une tendance à la hausse inquiétante est le fait que les défenseuses et défenseurs des droits humains sont une cible de plus en plus fréquente d'actes de violence sexuelle liée aux conflits, par exemple de la part de la faction Raïa Mutomboki Kafuma, dans le Sud-Kivu.



Mali : Des actes de violence sexuelle liée aux conflits ont été signalés au Mali dans le contexte d'une crise sécuritaire de plus en plus grave, accompagnée d'importants déplacements de populations et d'une forte présence d'acteurs armés dans l'ensemble des régions. Les attaques menées contre la population malienne par des groupes armés non étatiques, y compris des groupes terroristes, ont exposé les civils à des risques en matière de protection, notamment le risque de violences sexuelles. Des membres de groupes armés auraient menacé des membres de la communauté pour

les empêcher de signaler des actes de violence fondée sur le genre, limitant ainsi l'accès des victimes à diverses formes d'aide. Si la majorité des actes de violence sexuelle liée aux conflits ont été attribués à des groupes armés non étatiques, il y a eu des signalements, en 2023, de l'implication des forces armées maliennes dans des violences sexuelles commises en 2022 au cours d'opérations militaires dans le centre du Mali.



Soudan du Sud : On a continué d'enregistrer des cas de violence sexuelle liée aux conflits dans tous les États du Soudan du Sud dans le contexte des déplacements, de la violence intercommunautaire et d'une crise humanitaire exacerbée par les chocs climatiques. La proximité entre les acteurs étatiques et la population civile dans certaines régions, dont Yei, a accru les risques de violence sexuelle, notamment à proximité des postes de contrôle et des casernes. Les violences sexuelles – y compris sous la forme de viols, d'esclavage sexuel et de mariages forcés – ont servi de tactique pour se venger des civils, les terroriser et les chasser de leurs domiciles et de leurs communautés. Les auteurs de ces violations sont notamment des membres des groupes de défense civile et des milices communautaires affiliés aux principales parties au conflit, des Forces armées nationales et de la Police nationale. Des enlèvements de femmes et de filles ont fréquemment été commis lors de violences intercommunautaires. Le conflit qui a éclaté au Soudan en avril 2023 a entraîné des déplacements massifs de populations vers le Soudan du Sud ; des femmes et des jeunes filles rapatriées ont fait état de violences sexuelles commises par des groupes armés au Soudan.

Pour des informations détaillées sur les situations de violence sexuelle liée aux conflits propres à chaque pays en 2023, on peut consulter le [rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits](#) (S/2024/292).



Des femmes, des jeunes et des leaders communautaires dénoncent la montée des violences faites aux femmes lors d'une marche organisée par l'Organisation des femmes centrafricaines et la MINUSCA dans la préfecture de Vakaga. Photo : MINUSCA

■ ATTEINDRE NOS OBJECTIFS : COUPS DE PROJECTEUR

Aux pages qui suivent sont présentées des activités et des pratiques exemplaires en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, répertoriées dans des missions de maintien de la paix et organisées selon les cinq objectifs prioritaires des missions des Nations Unies dans ce domaine.

OBJECTIF 1 – Prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et protéger les personnes exposées à ce risque

Dans leur action, les missions devraient se concentrer sur la prévention des actes de violence sexuelle liée aux conflits. En étroite collaboration avec les communautés concernées, y compris les groupes de femmes, elles doivent identifier en amont les risques de violence sexuelle liée aux conflits, donner rapidement l'alerte et accorder la priorité aux actions préventives. Les missions doivent dialoguer avec les parties au conflit, afin d'obtenir des engagements formels de la part de leurs dirigeants sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits.

COUP DE PROJECTEUR 1

La République centrafricaine prend des mesures concrètes, avec l'aide de la MINUSCA, pour mettre fin aux violences sexuelles liées aux conflits

Dans le contexte du dialogue et de l'action de plaidoyer menés en continu par la Division des droits humains et la Section de la protection des femmes de la MINUSCA, le Gouvernement de la République centrafricaine a adopté une série de mesures concrètes relatives à l'élimination des violences sexuelles liées aux conflits, conformément au *Communiqué conjoint entre la République centrafricaine et l'Organisation des Nations Unies : Prévention et lutte contre les violences sexuelles liées au conflit*, signé par ces deux parties en 2019. La MINUSCA a continué de soutenir le Comité stratégique chargé de prévenir et de combattre les violences fondées sur le genre liées au conflit. En septembre 2023, à la suite de la présentation du premier rapport du Comité stratégique, le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, a prolongé jusqu'en 2026 le Plan d'action national de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits (initialement adopté en 2022). Il a également chargé le Gouvernement et la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation de créer un mémorial et un fonds de réparation pour les personnes victimes ou survivantes de la violence sexuelle liée aux conflits. Une procureure adjointe chargée d'enquêter sur les violences sexuelles commises en période de conflit et la traite des personnes a été nommée en octobre 2023. En novembre, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la MINUSCA ont soutenu une table ronde de haut niveau sur la responsabilité, qui a donné lieu à un plan d'action pour la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes de violence sexuelle liée aux conflits et le renforcement des interventions judiciaires.

En réponse à l'augmentation inquiétante du nombre de cas de violences sexuelles, les composantes civiles et en tenue de la MONUSCO ont uni leurs forces à celles de l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir l'intensification à l'échelle du système, prescrite en juin 2023 par le Comité permanent interorganisations et axée sur les interventions en matière de protection et d'aide humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Au moyen des mécanismes existants de planification de la protection, la MONUSCO et des partenaires clés ont élaboré un plan commun pour renforcer la protection des personnes déplacées, à l'intérieur et autour des sites de déplacement à Goma (Nord-Kivu) et dans les territoires environnants. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, les forces de la MONUSCO ont effectué des patrouilles dans les zones où les femmes et les filles étaient particulièrement exposées au risque de violence sexuelle liée aux conflits (par exemple, sur les routes de collecte de bois de chauffage et d'eau ou les routes menant aux champs ou aux marchés), ainsi que des patrouilles de longue distance visant à sécuriser les principaux itinéraires de ravitaillement, qui servent à l'acheminement de l'aide humanitaire ; cela a permis de réduire la nécessité pour les personnes déplacées de s'aventurer, pour obtenir de la nourriture et de l'eau, dans des zones situées en dehors des sites où elles étaient hébergées. En outre, la MONUSCO a mené un dialogue avec des femmes dans le cadre d'une initiative « portes ouvertes » à laquelle ont participé les équipes de liaison civiles et en tenue de la MONUSCO, le réseau des femmes médiatrices, les ambassadeurs pour la paix, des personnes déplacées et la Police nationale congolaise afin de renforcer les synergies avec les acteurs locaux et de répertorier des mesures préventives et correctives. Entre autres efforts, les projets à effet rapide ont soutenu l'installation de lampadaires solaires, notamment dans le territoire de Nyiragongo, juste au nord de Goma, et dans d'autres lieux, afin de favoriser la résilience des personnes survivantes déplacées à l'intérieur du pays et d'améliorer la sécurité dans plusieurs sites de personnes déplacées.



Une membre du contingent s'entretient avec des femmes leaders à Kanyabayonga, au Nord-Kivu, au sujet de la situation sécuritaire et des initiatives menées par les femmes pour promouvoir la paix. Photo : MONUSCO

COUP DE PROJECTEUR 3

La MINUSMA organise une campagne sociopolitique dans le nord du Mali auprès des femmes leaders sur la prévention et la protection contre la violence sexuelle liée aux conflits



Des femmes leaders lors d'une séance de sensibilisation organisée par la MINUSMA à Kidal, au Mali. Photo : MINUSMA

Dans le but de prévenir les violences sexuelles liées aux conflits en étroite collaboration avec les communautés, le Bureau de la Conseillère principale de la MINUSMA pour la protection des femmes a facilité à Kidal (une des zones à haut risque pour ce type de violence dans le nord du Mali) une campagne de sensibilisation sur le thème de la promotion et de la protection des droits des femmes. Cette campagne a ciblé les responsables politiques locaux et 237 femmes leaders de Kidal ainsi que des personnes représentant les organisations de femmes et de jeunes. Les séances ont été menées en collaboration avec une organisation non gouvernementale (ONG) locale, le Consortium émergence des femmes et des jeunes, qui se consacre à la formation des responsables d'organisations de femmes sur les droits des femmes et sur la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre ainsi qu'au

renforcement de leurs capacités à promouvoir les droits des femmes dans le cadre du processus de paix. Le lancement de la campagne a été présidé par les autorités militaires de facto et administratives de Kidal (Kidal se trouvant alors sous le contrôle d'une coalition de groupes armés) ainsi que par des responsables d'organisations de la société civile de Kidal. Après avoir suivi des séances de sensibilisation, les femmes leaders se sont rendues au camp de personnes déplacées de la ville d'Infikoi, en périphérie de la ville de Kidal, pour animer une séance de sensibilisation destinée aux populations déplacées, aux gestionnaires du camp et aux autorités locales, afin de discuter des mesures préventives et des réponses à apporter aux cas de violence sexuelle, y compris l'existence de mécanismes d'orientation.

COUP DE PROJECTEUR 4

Campagne de sensibilisation de la MINUSCA portant sur le crime de mariage forcé commis par des groupes armés en République centrafricaine

La Division des droits humains, la Section de la protection des femmes et le Groupe de la protection de l'enfance de la MINUSCA, en partenariat avec le Gouvernement de la République centrafricaine, ont organisé à Bria, dans la préfecture de la Haute-Kotto, une activité de sensibilisation à l'intention de 80 ex-combattants, des autorités locales et de la société civile (dont 30 femmes) à la question des mariages précoces et forcés. Malgré les nombreuses accusations portées, la pratique des mariages forcés perpétrée par des éléments de groupes armés constitue une forme de violence sexuelle liée aux conflits qui reste souvent invisible en raison de la sous-déclaration du phénomène, qui tient notamment aux risques pour la sécurité



Une conseillère de la MINUSCA pour la protection des femmes sensibilise des membres de la population locale à la question du mariage forcé à Bria, en République centrafricaine. Photo : MINUSCA

des victimes et à la normalisation de telles pratiques au sein de certaines communautés. La MINUSCA a encouragé les comités locaux pour la paix et la réconciliation à s'attaquer à ce problème, notamment par la médiation et en préconisant la conduite d'enquêtes et de poursuites, le cas échéant. L'activité tenue à Bria ayant suscité des réactions positives, la MINUSCA cherche à étendre ce projet à d'autres zones géographiques afin d'accroître la sensibilisation à cette question.

**COUP DE
PROJECTEUR 5**

En République démocratique du Congo, les comités de protection locaux répertorient des actions permettant de mieux surveiller les menaces qui pèsent sur les femmes et les filles

La MONUSCO, sous la direction de sa Section des affaires civiles, a aidé les comités de protection locaux de 12 localités, dont Beni, Goma, Uvira et Bukavu, à mettre à jour les plans de protection de la population locale et à planifier et mettre en œuvre des mesures spécifiques pour protéger les femmes et les filles. Parmi les éléments ayant fait l'objet d'une mise à jour, citons les mesures de protection contre les menaces connexes à la violence sexuelle liée aux conflits, notamment le viol et la torture par des groupes armés, la prostitution forcée des personnes mineures, les grossesses précoces et les mariages forcés. Les plans de protection communautaire ont également prévu d'autres mesures, dont : l'amélioration du suivi et de la communication des informations par le biais des réseaux d'alerte locale et des comités de protection locaux; la sensibilisation de la population à la prévention et à la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits; l'orientation des personnes survivantes par les ONG vers des services de soutien médical, psychosocial et juridique et d'autres intervenants; le renforcement de la collaboration entre les communautés et tous les acteurs de la protection; une action de plaidoyer en faveur d'un plus grand nombre de patrouilles dans les zones fréquentées par les femmes; le renforcement des compétences des responsables communautaires, y compris au sein des organisations de femmes.



Une membre du contingent demande aux femmes et aux enfants hébergés dans un camp de personnes déplacées quels sont leurs besoins. Photo : MONUSCO

COUP DE PROJECTEUR 6

La MINUSCA assure la protection des femmes et des enfants associés à des groupes armés lors du rapatriement dans le Haut-Mbomou

À la demande du Gouvernement de la République centrafricaine, la MINUSCA a fourni un soutien logistique et sécuritaire pour le rapatriement volontaire d'anciens membres de l'Armée de résistance du Seigneur et de leurs familles, tout en garantissant une approche tenant compte des questions de genre et en veillant à ce que les personnes survivantes de la violence sexuelle liée aux conflits bénéficient, grâce à une ONG locale, d'une assistance et de services d'intégration socioprofessionnelle. Au cours de trois opérations qui se sont déroulées de juillet à septembre 2023, 144 anciens combattants ou membres du groupe armé, au total, ont été rapatriés depuis Zémio et Mboki, dans la préfecture du Haut-Mbomou, vers l'Ouganda. Un processus de présélection a été mis au point conjointement par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Groupe de la protection de l'enfance ainsi que la Section de la protection des femmes de la MINUSCA, en collaboration avec le Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant. Il s'agissait notamment de garantir le caractère volontaire du rapatriement, ce qui était essentiel pour les femmes et les filles, qui pouvaient choisir en toute connaissance de cause de rester en Ouganda avec les combattants ou de demeurer en République centrafricaine. Au moins 27 femmes et 35 enfants ont fait l'objet d'une présélection et d'un profilage dans le cadre de ce processus. Plusieurs de ces personnes étaient des ressortissants ou des ressortissantes de la République centrafricaine et ont pris la décision de rester dans le pays, où certaines d'entre elles ont eu la possibilité de retrouver leur famille. La MINUSCA a également plaidé en faveur de l'intégration de la question de la violence sexuelle liée aux conflits et d'une approche centrée sur les personnes survivantes dans ce processus en dépêchant sur le terrain des équipes spécialisées chargées de faciliter la médiation avec les personnes concernées et en veillant à ce que les personnes survivantes d'actes de violence sexuelle liée aux conflits reçoivent une assistance et des services d'intégration socioprofessionnelle de la part d'une ONG (PAX-APRU).

COUP DE PROJECTEUR 7

La MONUSCO soutient la Police nationale congolaise dans la mise en œuvre de son plan d'action et obtient des engagements des commandants contre la violence sexuelle liée aux conflits

La MONUSCO a aidé la Police nationale congolaise à revoir son Plan d'action de 2019 sur la lutte contre la violence sexuelle, élément clé de la feuille de route pour la mise en œuvre du Communiqué conjoint de 2013 sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits signé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les Nations Unies, ainsi que de son Addendum de 2019. Un atelier technique organisé à Kinshasa s'est conclu par la signature d'une « déclaration d'engagements » par le nouveau Commissaire général de la Police nationale, après quoi le plan révisé a été soumis au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières. À ce jour, grâce à l'action de la MONUSCO, 317 commandants de police dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri ont signé une déclaration d'engagements en matière de lutte contre les violences sexuelles.



Un atelier technique de révision du Plan d'action de 2019, soutenu par la MONUSCO.
Photo : Schweizer

La MONUSCO a également soutenu la formation de 234 policières et policiers congolais de tout le pays sur la violence sexuelle liée aux conflits, la violence sexuelle et fondée sur le genre, le droit international des droits humains et le droit international humanitaire, et la protection de l'enfance. Par ailleurs, 49 inspecteurs stagiaires de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise, dont 12 femmes, ont reçu une formation dans le cadre d'un stage de 10 semaines pour la cinquième promotion de son personnel technique. Les personnes participantes ont reçu une formation sur les principes directeurs relatifs à la violence sexuelle liée aux conflits, l'orientation des victimes, l'accès à la justice et le Plan d'action de la Police nationale congolaise sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits.



Formation technique de futurs inspecteurs et inspectrices de la Police nationale congolaise, soutenue par la MONUSCO. Photo : Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme



La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit aborde la question des violences sexuelles liées aux conflits avec les partenaires nationaux et internationaux lors de visites dans les pays accueillant des missions de maintien de la paix des Nations Unies

Lors d'une visite en République centrafricaine en novembre 2023, Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et la direction de la MINUSCA ont engagé un dialogue avec les autorités nationales au sujet des engagements pris au titre du *Communiqué conjoint entre la République centrafricaine et l'Organisation des Nations Unies : Prévention et lutte contre les violences sexuelles liées au conflit*, adopté en 2019. Le Gouvernement a pris plusieurs engagements positifs à la suite de la visite de la Représentante spéciale, y compris celui d'améliorer la prise en charge holistique des personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits, en allouant, dans le budget national, des ressources supplémentaires à l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR). Cette dernière, créée en 2015, bénéficie du soutien de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, de la MINUSCA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au cours de sa visite, M^{me} Patten a également participé à une table ronde de haut niveau organisée par l'Équipe d'experts, la MINUSCA et d'autres partenaires sur l'établissement des responsabilités à l'égard des crimes de violence sexuelle liée aux conflits. La table ronde a rassemblé diverses parties prenantes, notamment des autorités nationales et locales, des associations de personnes survivantes, des organisations de la société civile et des spécialistes faisant partie de la communauté diplomatique. Les participants ont formulé des recommandations visant à renforcer les interventions judiciaires et non judiciaires face aux violences sexuelles liées aux conflits afin d'ouvrir la voie à une participation accrue des Nations Unies et de la communauté internationale à la promotion de la responsabilité à l'égard de ces crimes en République centrafricaine.



M^{me} Patten ouvre une table ronde de haut niveau sur la responsabilité à l'égard des violences sexuelles liées aux conflits. Photo : Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

En juin, la MONUSCO a facilité une visite officielle de M^{me} Patten, qui a engagé le dialogue avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement par une série de réunions et de consultations, en présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Bintou Keita. Le but de ces activités était de donner un nouvel élan à la mise en œuvre par le Gouvernement du Communiqué conjoint de 2013 sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits signé par la République démocratique du Congo et les Nations Unies et de l'Addendum de 2019. La visite de M^{me} Patten a également permis d'attirer l'attention, à l'échelle nationale et internationale, sur la flambée alarmante des violences sexuelles commises à l'intérieur et aux abords des sites accueillant des personnes déplacées au Nord-Kivu de 2022 à 2023 et d'envisager des solutions opérationnelles pour protéger la population civile de ces violences.



M^{me} Patten s'entretient avec les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies lors de sa visite en République démocratique du Congo. Photo : Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

Avec le soutien de la MONUSCO, M^{me} Patten a visité le camp de personnes déplacées de Bulengo, à Goma, où la prostitution forcée des femmes et des filles déplacées est apparue comme une tendance préoccupante, faisant ressortir les liens entre le conflit, l'insécurité alimentaire et la violence sexuelle. Faisant écho aux appels de la MONUSCO, M^{me} Patten a exhorté le Gouvernement à sécuriser les sites accueillant des personnes déplacées, conformément à l'obligation qui lui incombe de protéger les civils, et elle a demandé aux autorités compétentes de travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies pour assurer la sécurité des civils tentant de s'éloigner du conflit.



M^{me} Patten visite le camp de personnes déplacées de Bulengo avec des intervenantes et intervenants humanitaires. Photo : Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

OBJECTIF 2 – Mettre fin à l’impunité des auteurs de violences sexuelles liées aux conflits

Les missions devraient plaider en faveur d’enquêtes et de poursuites crédibles dans les affaires de violence sexuelle liée aux conflits et promouvoir des recours sûrs et efficaces, y compris des réparations pour les personnes survivantes, en tenant dûment compte d’une approche centrée sur ces dernières. Elles devraient soutenir le développement des capacités nationales pour ce qui est de lutter contre l’impunité à l’égard des crimes de violence sexuelle liée aux conflits en renforçant les mécanismes nationaux de justice pénale, en promouvant des recours sûrs et efficaces pour les victimes, en préconisant le respect des procédures régulières et du droit à un procès équitable, et en soutenant une réforme des lois et des politiques.

COUP DE PROJECTEUR 8

La MINUSCA soutient la revitalisation du système des points focaux pour les questions liées à la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le système judiciaire de la République centrafricaine

La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSCA a soutenu le Directeur général des services judiciaires du Ministère de la justice de la République centrafricaine dans la démarche de revitalisation du cadre de coordination des 32 points focaux pour les questions liées à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Ces points focaux travaillent dans les tribunaux de Bangui et de Bimbo en tant que juges, procureurs ou greffiers (ou dans d’autres fonctions) et sont chargés de recenser les obstacles qui entravent la poursuite des auteurs de crimes de violence sexuelle et de proposer des solutions en vue d’améliorer la réponse judiciaire aux affaires relevant de leurs compétences respectives. Le soutien technique apporté aux points focaux par la MINUSCA visait à faire en sorte que des éléments tels que la mise en œuvre d’une approche centrée sur les personnes survivantes et que la compilation de statistiques judiciaires sur les affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris les affaires de violence sexuelle liée aux conflits, soient pris en compte dans le cadre de la réponse judiciaire. Comme suite aux recommandations de la MINUSCA, les points focaux ont également été chargés de participer à la protection des victimes et des témoins. À cet égard, la MINUSCA, en collaboration avec le Ministère de la justice, a organisé en mai une séance de formation à la protection des victimes et des témoins au cours des procédures pénales, à laquelle ont participé 36 points focaux (29 hommes et 7 femmes). Ces mesures de protection sont essentielles pour obtenir la participation des victimes et des témoins, compte tenu du risque élevé de représailles, d’intimidation et de stigmatisation dans le cadre des procès pour violences sexuelles, en particulier lorsque les personnes accusées sont des représentants de l’État ou des personnalités éminentes dans leur communauté.



Séance de sensibilisation organisée à Bouar par des membres de la police des Nations Unies faisant partie de la MINUSCA. Photo : MINUSCA

Dans le cadre d'un engagement des forces armées à promouvoir le principe de responsabilité conformément au Communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit signé par la République du Soudan du Sud et l'Organisation des Nations Unies en 2014, les forces de défense nationales ont mis en place un tribunal militaire général à Yei, en Équatoria-Central. Sur les 14 dossiers traités, quatre affaires portant sur des violences sexuelles ont été entendues à huis clos et ont donné lieu à des poursuites. De ces quatre poursuites, trois ont abouti à des peines allant jusqu'à 7 ans et à l'obligation d'indemniser les victimes. Dans une région où les violences sexuelles liées aux conflits commises par les forces armées nationales sont monnaie courante, ces condamnations ont marqué une étape importante pour ce qui est du principe de responsabilité, envoyant ainsi un message dissuasif sans équivoque. Toutes les victimes et tous les témoins de violences sexuelles ont eu droit à un soutien psychosocial avant, pendant et après le procès, ainsi qu'à des services d'interprétation, à la nourriture, à l'hébergement et au transport, fournis par des organisations de la société civile locale. Parallèlement, les six messages clés sur les violences sexuelles élaborés par des officiers juristes avec le soutien de la MINUSS en 2019 ont été finalisés en janvier 2023 et promulgués en tant qu'ordres permanents en mai 2023, devenant ainsi juridiquement contraignants pour l'ensemble du personnel militaire. Après la tenue du Tribunal militaire général de Yei, des cartes de poche présentant ces messages clés ont été distribuées à l'ensemble du personnel militaire de la garnison de Yei afin de le sensibiliser.



END SEXUAL VIOLENCE:

Stop it! – Prevent it! – Fight it!

1. Rape and other forms of sexual violence are serious crimes under South Sudanese and international law.
2. Military Personnel must not commit rape or other forms of sexual violence. Our duty is to protect the people of South Sudan.
3. Military Personnel suspected of committing rape or other forms of sexual violence will be arrested, investigated and prosecuted.
4. Military Personnel convicted of sexual violence shall be dismissed and sentenced to a maximum of 14 years' imprisonment and to pay victim compensation.
5. Military Personnel who fail to IMMEDIATELY REPORT sexual violence to their Commanding Officer shall be arrested, investigated and prosecuted.
6. Military Personnel must treat victims of sexual violence with respect and dignity. Put victims' security, legal rights, privacy and needs first.

PREVENT - REPORT - PROTECT



À gauche: Une carte de poche présentant les messages clés sur la prévention et la répression des violences sexuelles a été distribuée à l'ensemble du personnel militaire. Photo : MINUSS

À droite: Un tribunal militaire général siège à la garnison de Yei. Photo : MINUSS

Grâce à l'action menée par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme (BCNUDH) en coopération avec la Section d'appui à la justice de la Mission, la MONUSCO a continué de fournir une assistance technique et un soutien financier aux autorités nationales pour les aider à lutter contre l'impunité en matière de violence sexuelle liée aux conflits. Onze missions d'enquête conjointes ont été menées avec les autorités judiciaires dans des zones touchées par le conflit sur des affaires de violence sexuelle liée aux conflits. Au cours de ces missions, la MONUSCO a prodigué des conseils sur les questions de procédure, contribué à la collecte d'informations, facilité les entretiens avec les victimes et mis en œuvre des mécanismes de protection des victimes et des témoins en cours de procès. Avec le soutien financier et logistique



Audience foraine au Sud-Kivu. Photo : MONUSCO

de la MONUSCO, les autorités judiciaires congolaises ont organisé 20 audiences foraines pour des accusations relatives à la violence sexuelle liée aux conflits, y compris celles impliquant un colonel de l'armée congolaise et 16 membres de groupes armés. Au cours de l'année, la justice congolaise a ainsi condamné 36 soldats congolais et trois policiers congolais, ainsi que 26 membres de groupes armés (dont une femme), pour des crimes de violence sexuelle.

En mai 2023, un tribunal national a réussi à faire condamner un ancien chef de faction du groupe Raïa Mutomboki pour le crime de grossesse forcée lors d'une audience tenue au tribunal militaire de la garnison d'Uvira, ce qui constituait une première mondiale. Munyololo Mbao a ainsi été condamné à l'emprisonnement à vie pour crimes contre l'humanité, notamment pour grossesse forcée et esclavage sexuel.

Le Gouvernement de la République centrafricaine et la MINUSCA ont collaboré pour augmenter le nombre d'affaires de violences sexuelles traitées et jugées, y compris celles portant sur les violences sexuelles liées aux conflits, lors des audiences pénales de la Cour d'appel de Bangui qui se sont tenues en 2023, et pour améliorer la protection des témoins et des victimes au cours de ces audiences. Grâce à l'action de sensibilisation de la MINUSCA et à son soutien technique, la protection des victimes et des témoins de violences sexuelles s'est sensiblement améliorée. Ainsi, toutes les affaires de violence sexuelle ont été jugées à huis clos afin d'en garantir le caractère confidentiel et d'éviter que les victimes et les témoins puissent faire l'objet de représailles ou de stigmatisation.

OBJECTIF 3 – Mener une action de sensibilisation à la violence sexuelle liée aux conflits et condamner ce type de violence

Les missions doivent s'efforcer de sensibiliser la société au problème de la violence sexuelle liée aux conflits à tous les niveaux, de condamner les actes commis et de mettre un terme à la stigmatisation ou l'ostracisme à l'égard des victimes. Elles mèneront une action de sensibilisation et un dialogue avec les parties au conflit, les autorités nationales et la société civile, signaleront les actes commis et mèneront des campagnes de communication stratégique afin d'accroître la prise de conscience et de mettre fin à une culture d'acceptation des violences sexuelles liées aux conflits. Dans les pays où sévissent ces violences, les missions doivent mettre en place des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, comme le prévoit la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité.



Sensibiliser le public aux mandats de la MINUSS et de la MONUSCO en matière de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits

Les spécialistes de la communication dans ces missions de maintien de la paix ont régulièrement mené des activités de sensibilisation aux mandats de leurs missions respectives en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits et plaidé en faveur d'un changement dans les mentalités de manière à condamner la violence sexuelle et à promouvoir l'égalité des genres, notamment en attirant l'attention sur la question à l'occasion de la Journée internationale des femmes, de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit et de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre ».

Au Soudan du Sud, en mars 2023, l'équipe de l'émission « Kalam Niswan », sur les ondes de Radio Miraya, a présenté le Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud dans le cadre d'un épisode auquel a également participé un membre du Comité mixte d'application, qui en supervise la mise en œuvre. [Cliquez ici](#) pour écouter l'intégralité de l'émission.



Enregistrement d'un épisode consacré aux violences sexuelles liées aux conflits sur les ondes de Radio Miraya. Photo : MINUSS

Pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, la Conseillère principale de la MINUSS pour la protection des femmes a parlé des défis associés à la lutte contre cette forme de violence au Soudan du Sud. [Cliquez ici](#) pour écouter l'intégralité de l'émission.

En République démocratique du Congo, Radio Okapi a diffusé en direct une émission interactive, réalisée devant public, avec l'équipe du BCNUDH chargée des questions relatives à la violence sexuelle liée aux conflits, sur les principaux progrès accomplis et les difficultés rencontrées en matière de promotion des droits des femmes dans le pays. [Cliquez ici](#) pour écouter l'intégralité de l'émission.



À gauche : La Conseillère principale de la MINUSS pour la protection des femmes lors de l'émission radiophonique. Photo : MINUSS



À droite : Les conseillères de la MONUSCO pour la protection des femmes et pour les questions de genre sensibilisent la population à la question de la violence sexuelle liée aux conflits au village des Nations Unies, à Kinshasa, dans le cadre de la Journée des Nations Unies. Photo : MONUSCO

Au Mali, une activité phare de la commémoration en 2023 de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit a été la tenue d'un concours de poésie slam intitulé « Slavons pour la paix, slavons pour mettre fin à la violence sexuelle liée aux conflits au Mali ». Cet événement organisé par la MINUSMA visait à exploiter le pouvoir de la langue et du slam au Mali, particulièrement tel qu'utilisé par les jeunes pour exprimer leurs griefs, et à contribuer à l'action de sensibilisation menée par les organisations de la société civile en matière de violence sexuelle liée aux conflits. Dans le cadre de cette activité, 40 jeunes, dont 19 qui participaient au concours de slam, ont reçu de la MINUSMA une formation sur la violence sexuelle liée aux conflits et les droits humains. Cette formation a également permis aux jeunes participants et participantes de renforcer leurs compétences en matière de rédaction et de plaider, notamment en ce qui concerne l'impunité des auteurs d'actes de violence sexuelle liée aux conflits au Mali. Sur un groupe de 54 jeunes artistes, les meilleurs slameurs et slameuses ont été invités à monter sur scène pour la finale du concours et à démontrer ainsi leurs talents de poètes et leur volonté de bousculer le statu quo en matière de violence sexuelle. Les trois gagnants, dont une jeune femme, ont reçu les félicitations du jury ainsi que des prix décernés par la MINUSMA, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et des personnes représentant les Ministères de la justice et de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant.



Jeunes participants au concours de poésie slam. Photo : MINUSMA



Activité de renforcement des capacités sur la question des violences sexuelles liées aux conflits organisée au Soudan du Sud par la MINUSS. Photo : MINUSS

Au Soudan du Sud, dans le cadre de la commémoration de la Journée internationale de 2023 pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, la MINUSS a organisé sept activités de renforcement des capacités sur la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits dans les États de l'Équatoria-Central et des Lacs, avec la participation de près de 200 personnes. Les activités de renforcement des capacités s'adressaient notamment aux travailleurs et travailleuses communautaires, aux groupes de femmes, aux étudiants et étudiantes, aux chefs religieux et communautaires, aux membres des forces de défense nationale et de la police, au grand public, aux administrations des États, aux musiciens et musiciennes de la région, aux jeunes, aux associations de personnes handicapées et aux personnes survivantes d'actes de

violence sexuelle liée aux conflits, ainsi qu'à différentes composantes de la Mission. Comme l'a affirmé une personne qui a participé à un atelier organisé dans l'État de Jonglei et dans la Zone administrative du Grand Pibor : « Nous devons défendre les droits des femmes et des enfants en signalant tout cas de violence sexuelle et en soutenant pleinement les victimes. Les manières traditionnelles de gérer ces questions ne peuvent plus nous protéger ». Quatre tribunes radiophoniques et quatre manifestations publiques ont été organisées dans les États de l'Équatoria-Occidental, des Lacs et de l'Équatoria-Central, afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes possible.

Tout au long de l'année 2023, les missions de maintien de la paix ont continué d'assurer le suivi, l'analyse et la communication de l'information au sujet des tendances et des schémas en matière de violence sexuelle liée aux conflits, malgré les problèmes considérables de sécurité et d'accès. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a soutenu l'intensification des opérations humanitaires et de protection à l'échelle du système des Nations Unies dans l'est du pays en affectant une partie du personnel chargé de la protection des femmes et des droits humains, ainsi que des ressources financières, au renforcement de la collecte de données relatives aux violences sexuelles liées aux conflits commises autour des sites accueillant des personnes déplacées dans le Nord-Kivu. Une coordination plus étroite entre la MONUSCO et les acteurs humanitaires a permis de garantir l'accès aux services pour les personnes survivantes et de recenser des lacunes importantes, notamment en ce qui concerne le soutien juridique. Ces efforts menés pour recueillir des preuves des violences sexuelles liées aux conflits ont été essentiels, car l'insécurité ambiante et l'hostilité envers la MONUSCO ont rendu plus difficile le déploiement de la Mission dans les zones touchées par la violence sexuelle liée aux conflits en vue de procéder à des suivis et des enquêtes.

Bien que le Groupe de travail MARA (sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information) n'ait pas pu se réunir régulièrement en 2023, la MONUSCO a organisé à Kinshasa, en décembre 2023, un cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits auquel ont assisté en personne et en ligne 168 personnes, dont des représentants et représentantes d'ONG internationales et de la société civile de Kinshasa et des cinq provinces couvertes par les arrangements. Ce cadre de consultation a permis à des entités gouvernementales, dont le bureau du Premier Ministre, l'Agence nationale de lutte contre les violences faites à la femme, à la jeune et à la petite fille (AVIFEM), le Fonds national des réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits (FONAREV), le Bureau de coordination des centres intégrés de services multisectoriels (CISM) et des représentants des forces armées nationales et de la police, de rendre compte des mesures qu'elles ont prises pour lutter contre la violence sexuelle. Les débats ont porté sur la lutte contre les violences sexuelles commises par des acteurs étatiques et sur la manière dont la société civile, les organismes des Nations Unies et la MONUSCO signalent les actes de violence et soutiennent les mécanismes de prévention et de réparation, sur l'analyse du profil des auteurs d'actes de violence sexuelle liée aux conflits qui est effectuée pour lutter contre l'impunité, et sur les mesures prises pour mettre en œuvre le Communiqué conjoint de 2013 sur la prévention et l'élimination des violences sexuelles liées au conflit ainsi que l'Addendum de 2019 s'y rapportant.

En République centrafricaine, la MINUSCA et le FNUAP ont coprésidé un total de six réunions techniques du Groupe de travail MARA en 2023, réunissant ainsi les sections civiles et en tenue de la MINUSCA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les réunions du Groupe de travail ont permis de mener à bien un certain nombre d'initiatives conjointes, notamment d'analyser les points chauds et les schémas en matière de violence sexuelle liée aux conflits, de répertorier des approches en vue de sensibiliser différents publics à ce type de violence, de planifier le soutien des Nations Unies au Comité stratégique national de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les conflits, de renforcer le rôle du Système de gestion de l'information sur la violence de genre (GBVIMS) dans la collecte de données et de promouvoir l'intégration, dans les interventions, d'une approche centrée sur les personnes survivantes. Les réunions du Groupe de travail MARA ont également permis de cerner et d'aborder certains problèmes connexes à la violence sexuelle liée aux conflits, notamment les lacunes en ce qui concerne la fourniture de trousseaux d'intervention pour les cas de viol et le soutien aux personnes survivantes dans certaines zones reculées.



Cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits, tenu en République démocratique du Congo en décembre 2023.
Photo : MONUSCO

OBJECTIF 4 – Renforcer les capacités des acteurs nationaux à lutter efficacement contre la violence sexuelle liée aux conflits

Les missions des Nations Unies devraient collaborer étroitement avec les autorités judiciaires, policières et militaires, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, afin de soutenir : a) l'appropriation par le pays des stratégies de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits; b) des cadres juridiques et politiques nationaux solides, dont la législation relative au terrorisme; c) des moyens de mise en œuvre durables, notamment pour ce qui est de mener des enquêtes et des poursuites indépendantes, impartiales, rapides et efficaces, avec le degré de transparence approprié; d) des mécanismes efficaces et tenant compte des questions de genre pour protéger et soutenir les victimes et les témoins, ainsi que l'accès des accusés à l'aide judiciaire. Le cas échéant, les missions devraient également aider les parties au conflit, y compris les acteurs armés non étatiques, à prévenir et à combattre la violence sexuelle liée aux conflits, notamment en remplissant les engagements pris dans le cadre de communiqués conjoints ou unilatéraux sur la violence sexuelle liée aux conflits.

COUP DE PROJECTEUR 14

La MINUSCA met en œuvre une stratégie multidimensionnelle visant à intégrer les questions de violence sexuelle liée aux conflits dans la programmation du secteur de la sécurité

Dans le but de prévenir et de combattre efficacement les violences sexuelles liées aux conflits, la Section de la réforme du secteur de la sécurité de la MINUSCA, en étroite collaboration avec l'Inspection générale de l'Armée nationale, a organisé des séances de sensibilisation à la violence sexuelle liée aux conflits à Obo, Paoua, Bouar, Bangassou, Ndélé, Bambari et Berberati. La Division des droits humains, y compris le Groupe de la protection de l'enfance, a formé plus de 3 500 éléments des forces armées et de sécurité nationales au droit international humanitaire et au droit international des droits humains, y compris en ce qui concerne la violence sexuelle liée aux conflits et la protection des enfants dans les situations de conflit armé. La MINUSCA a également aidé à établir les principes directeurs d'un service des frontières qui tienne compte des questions de genre à chaque étape de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des frontières. Le plan d'action et le cahier des charges qui y est associé traitent expressément de la promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, ainsi que de la prévention et de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits et de la discrimination fondée sur le genre dans l'optique d'améliorer l'efficacité opérationnelle du Service national des frontières. Ces initiatives ont pour but de promouvoir une meilleure compréhension de la dynamique de la violence sexuelle liée aux conflits, de renforcer les cadres juridiques et de favoriser une culture de la responsabilité. La MINUSCA a également fourni un soutien technique au Ministère de la défense pour la mise en place d'une direction chargée des questions de genre au sein de sa structure, ainsi que pour la révision et la mise à jour de ses organigrammes et de ses documents réglementaires, afin de faire avancer l'égalité des genres et d'intensifier les efforts déployés pour mener des enquêtes et des poursuites dans les cas de violence sexuelle liée aux conflits.



Une spécialiste des droits humains s'entretient de la question de la violence sexuelle liée aux conflits avec des membres des Forces armées centrafricaines, à Bangui. Photo : MINUSCA



Séance de sensibilisation menée par la police de la MINUSCA à l'intention des Forces armées nationales, à Paoua, dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre ». Photo : MINUSCA

La MINUSS a organisé un atelier de remise à niveau sur le Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud pour les membres du Comité directeur de la police nationale du Soudan du Sud et pour les points focaux dans les dix États et les trois zones administratives du pays. L'atelier avait pour objectifs d'enrichir les connaissances des personnes participantes sur les cadres juridiques nationaux et internationaux relatifs à la violence sexuelle liée aux conflits, d'élaborer des stratégies pour mieux mettre en œuvre le Plan d'action et de favoriser une meilleure compréhension des rôles et responsabilités des points focaux dans sa mise en œuvre. En outre, dans le cadre du soutien technique apporté par la MINUSS à la mise en œuvre du Plan d'action commun des forces armées, une formation de base de trois jours destinée aux officiers militaires a été organisée pour les trois composantes de la Commission mixte d'application (les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud) en Équatoria-Central, à l'intention de 34 personnes, dont 10 femmes. Cette formation visait à dresser une liste de formateurs et de formatrices, à élaborer des plans de formation et à initier les personnes participantes à des questions telles que le principe de responsabilité et les approches centrées sur les personnes survivantes, afin que les militaires puissent les mettre en œuvre dans leurs unités respectives, de manière à contribuer à l'appel à la tolérance zéro face à l'impunité pour les crimes de violence sexuelle au Soudan du Sud.



La MINUSS anime un atelier à l'intention de la police nationale sur la prévention et l'élimination de la violence sexuelle liée aux conflits. Photo : MINUSS

Une série d'ateliers pour les officiers juristes a été organisée entre janvier et juin 2023 par la Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité de la MINUSS, avec le soutien de la Section de la protection des femmes et de l'Organisation internationale pour les migrations, afin de renforcer les moyens dont la Direction de la justice militaire du Soudan du Sud dispose pour traiter les cas de violence sexuelle. Le programme de formation, qui a été animé principalement par des expertes et experts nationaux, visait à doter les officiers juristes de compétences pratiques qui leur permettent d'instruire, de poursuivre et de juger efficacement les crimes graves, y compris les actes de violence sexuelle liée aux conflits et les violences sexuelles et fondées sur le genre, en utilisant une approche centrée sur les personnes survivantes. Au cours d'un des ateliers du mois de janvier, les officiers juristes ont révisé une version antérieure des messages clés visant à mettre fin aux violences sexuelles. D'autres ateliers ont porté, entre autres sujets, sur les aspects techniques liés aux enquêtes et aux poursuites relatives aux crimes contre les enfants, sur la gestion et la conservation des éléments de preuve, sur le rôle de l'avocat de la victime et sur la plaidoirie, particulièrement dans le contexte des violences sexuelles liées aux conflits.



Déroulement d'un atelier pour les magistrats civils et militaires et les membres des forces de sécurité et de défense à Bukavu, organisé par la MONUSCO et le PNUD.
Photo : BCNUDH

En République démocratique du Congo, la MONUSCO a collaboré avec le PNUD pour former 30 magistrats et magistrats civils et militaires ainsi que des membres des forces de sécurité et de défense à Bukavu, au Sud-Kivu, dans le cadre d'un atelier intensif sur le droit international, les poursuites relatives aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité, la protection des victimes et des témoins, et le suivi des affaires prioritaires. Les personnes qui ont participé ont été formées à l'application de la loi récemment promulguée sur la protection et la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits. Avec les personnes participantes, la MONUSCO et le PNUD ont contribué à l'évaluation de l'action menée par les autorités judiciaires du Sud-Kivu pour poursuivre les cas prioritaires de violence sexuelle liée aux conflits, action qui a bénéficié du soutien d'un projet conjoint des Nations Unies.

OBJECTIF 5 – Autonomiser les personnes victimes ou survivantes grâce à des processus politiques et à leur orientation vers des services d'appui

Les processus de paix et de réconciliation nationale devraient répondre aux besoins des personnes survivantes d'actes de violence sexuelle liée aux conflits et, dans la mesure du possible, offrir aux organisations d'aide aux victimes des possibilités de participation appropriées. Les missions de terrain doivent rapidement orienter les personnes survivantes vers des acteurs nationaux ou internationaux susceptibles de leur apporter l'aide médicale, psychosociale, juridique et économique ou la protection physique dont elles ont besoin.

COUP DE PROJECTEUR 17

Collaboration de la MINUSCA avec la société civile nationale dans le but d'aider les personnes survivantes de la violence sexuelle liée aux conflits à obtenir réparation

La MINUSCA a apporté son soutien au Fonds mondial pour les personnes rescapées (Global Survivor Fund) et à la Fondation du D^r Denis Mukwege en vue de la mise en œuvre d'un projet de réparation en République centrafricaine. La Section de la protection des femmes a soutenu ce projet en sa qualité de membre du Comité directeur, en conjonction avec les associations de personnes survivantes, l'UNICEF, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et le personnel juridique national chargé de prendre les décisions relatives au projet et à ses bénéficiaires. La MINUSCA a plus particulièrement contribué à l'examen et à la validation des cas de personnes ayant subi des actes de violence sexuelle liée aux conflits de la part d'éléments armés à Dekoa, dans la préfecture de la Kémo. Elle a également préconisé le plein respect, à tous les stades de l'enregistrement et de l'examen des cas, des principes fondamentaux consistant à ne pas nuire, à maintenir la confidentialité et à appliquer l'approche centrée sur les personnes survivantes. Au total, on a recensé 604 personnes (50 hommes et 554 femmes) ayant survécu à des actes de violence sexuelle liée aux conflits ; l'examen de ces cas est en cours en vue de permettre à ces personnes de faire partie des bénéficiaires du projet de réparation, qui prévoira une assistance médicale, psychosociale et socioéconomique.

COUP DE PROJECTEUR 18

La MINUSS donne la parole aux personnes survivantes sur les questions de l'autonomisation économique et de la responsabilité

Une consultation sur le thème de l'autonomisation économique a été menée auprès de personnes survivantes d'actes de violence sexuelle liée aux conflits par la Section de la protection des femmes de la MINUSS en collaboration avec une organisation nationale, le Centre for Inclusive Governance, Peace and Justice (centre pour la gouvernance inclusive, la paix et la justice), et le FNUAP. La consultation a réuni quinze personnes membres du Survivors Network South Sudan (réseau des survivants du Soudan du Sud) et venues de Bor, Yei, Gumbo-Juba, Gudele-Juba et du site de protection des civils de Juba. L'activité avait pour but de recueillir les points de vue des personnes survivantes d'actes de violence sexuelle liée aux conflits sur l'autonomisation économique et de demander leur avis concernant deux projets de loi en matière de justice transitionnelle, à savoir le projet de loi relatif à la Commission vérité, réconciliation et apaisement et le projet de loi relatif à l'Autorité d'indemnisation et de réparation. Ces projets de loi préconisaient notamment que des mesures transformatrices et tenant compte des questions de genre soient envisagées dès le début de la mise en place des mécanismes officiels prévus. En outre, des recommandations clés issues de la consultation ont contribué à l'élaboration d'un nouveau projet, intitulé « Building socio-economic resilience for survivors of CRSV in South Sudan » (Renforcer la résilience socioéconomique des personnes survivantes de la violence sexuelle liée aux conflits au Soudan



Séance de consultation avec des personnes survivantes d'actes de violence sexuelle liée aux conflits. Photo : MINUSS

du Sud), lequel a été financé en 2023 par le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, géré par la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.

COUP DE
PROJECTEUR 19

La MONUSCO soutient la mise en place de conseils juridiques gratuits et d'un fonds de réparation pour les personnes survivantes

La MONUSCO, sous la direction du BCNUDH et de la Conseillère principale pour la protection des femmes, a participé à la révision de la législation nationale relative à la violence fondée sur le genre en apportant un soutien technique au bureau de la Coordinatrice du Service spécialisé du Chef de l'État chargé de la jeunesse, de la lutte contre les violences faites à la femme et de la traite des personnes et à ses partenaires. L'expertise technique ainsi fournie a permis l'élaboration et l'adoption en septembre 2023 de deux ordonnances-lois qui sont venues renforcer le cadre juridique en matière de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le genre. La loi consacre désormais le droit à l'assistance gratuite d'un avocat ou d'une avocate pour les personnes survivantes de la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, et sa définition de la violence sexuelle et fondée sur le genre englobe un plus grand nombre d'actes. En outre, le BCNUDH a prêté main-forte au Fonds national des réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits (FONAREV), de création récente, pour l'élaboration de programmes de réparation centrés sur les personnes survivantes et reposant sur les normes internationales en matière de droits humains. Il s'agissait notamment de fournir des conseils techniques sur le processus d'identification des survivantes et survivants devant bénéficier du Fonds, sur leur protection ainsi que sur les formes de réparation.



Au Nord-Kivu, les femmes Casques bleus du contingent indien fournissent sécurité et assistance aux femmes et aux enfants dans les zones touchées par des conflits. Leur présence dans les sites accueillant des personnes déplacées permet d'assurer un environnement protecteur. Photo : MONUSCO

L'EXPÉRIENCE DE LA MINUSMA EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE LIÉE AUX CONFLITS

La question de la prévention et de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits était prioritaire pour la MINUSMA, qui a été présente au Mali de 2013 à 2023 pour soutenir le rétablissement de la paix et de la sécurité ainsi que la protection des civils. Quels sont les acquis de la MINUSMA en ce qui concerne la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits au Mali, et quels efforts ont été déployés pour préserver ces acquis lors du retrait rapide de la mission du Mali au cours de la deuxième moitié de 2023 ?

Le mandat spécialisé de la MINUSMA en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits au Mali

La violence sexuelle liée aux conflits a constitué un aspect important du conflit au Mali, mais on en a souvent sous-estimé l'ampleur. Au cours des dix dernières années, les organismes des Nations Unies ont travaillé sans relâche pour faire état des tendances et des schémas en matière de violence sexuelle, des actes touchant principalement les femmes et les filles et commis par des combattants armés, y compris des membres de groupes armés, de milices, de groupes d'autodéfense, des forces de défense et de sécurité maliennes et du personnel de sécurité étranger à l'œuvre dans certaines zones du pays. En raison de normes sociales et religieuses conservatrices et profondément ancrées en matière de genre, les violences sexuelles et fondées sur le genre, sous toutes leurs formes, ont toujours entraîné la stigmatisation des personnes victimes ou survivantes, tandis que les auteurs de ces violences jouissaient le plus souvent d'une impunité qui leur évitait d'avoir à répondre de leurs actes devant la justice et d'être sanctionnés.

C'est dans ce contexte que la MINUSMA a été expressément chargée par le Conseil de sécurité d'apporter une protection et une aide spécifiques aux femmes et aux enfants touchés par le conflit armé, notamment en déployant des conseillères et conseillers pour la protection des femmes et des conseillères et conseillers ainsi que des points focaux civils et en tenue pour les questions de genre, et de répondre aux besoins des victimes et des personnes survivantes de la violence sexuelle liée aux conflits.

Principales réalisations en matière de prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et d'aide aux personnes survivantes

Des progrès concrets ont été accomplis en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits grâce aux activités et projets que la MINUSMA a réalisés en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux. Quelques exemples :

- Le dialogue permanent de la MINUSMA avec les parties au conflit a débouché sur l'adoption d'engagements concrets et de plans d'action visant à prévenir et à combattre les actes de violence sexuelle liée aux conflits commis par des acteurs étatiques et des groupes armés non étatiques, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et

des droits humains. Ainsi, en 2019, le Gouvernement malien a adopté un Communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, dont la mise en œuvre se poursuit aujourd'hui par le biais d'un plan d'action et du soutien des Nations Unies. Les groupes armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ont également signé deux communiqués unilatéraux faisant état de leur obligation de mettre un terme aux violences sexuelles liées aux conflits.

- Les partenariats entre la MINUSMA et les groupes de la société civile, y compris des organisations religieuses et des groupes de jeunes et de femmes, ont permis de mieux faire connaître le problème des violences sexuelles liées aux conflits et les droits des personnes survivantes. L'adoption en janvier 2023 d'une *fatwa* (loi islamique) dénonçant la violence sexuelle liée aux conflits et appelant à mettre fin à la stigmatisation des personnes survivantes constitue à cet égard un exemple éloquent.
- La MINUSMA a également dispensé une série de formations sur la violence sexuelle liée aux conflits aux autorités nationales, en particulier à la police nationale, grâce à l'élaboration et à l'intégration, en 2019, de modules portant sur la violence sexuelle liée aux conflits dans le programme de l'École nationale de police du Mali.
- Par l'opérationnalisation des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information (MARA), la MINUSMA a piloté la documentation des tendances et des schémas en matière de violence sexuelle liée aux conflits. Même si elles sont limitées en raison des obstacles à l'accès et de facteurs contribuant à la sous-déclaration, ces informations et analyses ont facilité le plaidoyer au plus haut niveau, l'orientation des personnes survivantes vers des prestataires de soins appropriés et la préparation de dossiers à présenter devant les tribunaux maliens.
- Dans un contexte où l'impunité pour les crimes de violence sexuelle liée aux conflits reste la norme, la MINUSMA a milité pour les poursuites pénales dans les cas graves et a fourni un soutien technique aux autorités judiciaires maliennes.



Photo : MINUSMA

Témoignage

« Lorsque je travaillais avec la MINUSMA, j'étais animé par le désir de mettre fin à la violence sexuelle liée aux conflits et d'améliorer la situation des personnes survivantes au Mali. Avec le soutien sans relâche de mon équipe de conseillères et conseillers pour la protection des femmes et la collaboration fructueuse avec les composantes civile, policière et militaire de la MINUSMA et les partenaires internationaux, je suis fier des résultats significatifs obtenus ».



[Cliquez ici](#) pour lire le témoignage complet d'un ancien conseiller de la MINUSMA pour la protection des femmes.

Un processus de retrait difficile et à haut risque

Le 30 juin 2023, à la demande du Gouvernement de transition du Mali, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2690 (2023), qui prévoyait la fin du mandat de la MINUSMA au Mali pour la fin de 2023. Le calendrier abrupt et extrêmement bref de retrait de la Mission n'a permis ni le processus de retrait progressif des effectifs et des moyens ni la transition progressive des tâches prescrites, principes qui ont guidé le retrait des opérations de maintien de la paix par le passé. La MINUSMA a quitté le Mali dans un contexte d'insécurité persistante et de risques pour la protection des civils, y compris le risque que les acteurs armés continuent de commettre des violences sexuelles liées aux conflits. De plus, les bouleversements politiques et la détérioration de la situation sécuritaire ont encore compliqué la collaboration entre la MINUSMA et les autorités nationales, ainsi que le retrait physique et logistique du personnel et la remise du matériel. Globalement, ce contexte a accru plusieurs risques en ce qui concerne, d'une part, la protection de la population malienne contre les violences sexuelles liées aux conflits après le départ de la mission, et, d'autre part, la pérennité des mesures visant à mettre fin à ces violences et à venir en aide aux personnes survivantes au Mali.

Préserver les acquis

Dans des conditions aussi difficiles, il était indispensable que la MINUSMA puisse bien clore ses activités et transférer les informations et les projets essentiels aux acteurs qui restaient sur place afin de préserver les acquis et de maintenir les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. Il s'imposait également de continuer d'accorder la priorité à la question de la violence sexuelle liée aux conflits pendant le processus de retrait afin de s'assurer que ces préoccupations fassent partie des discussions sur la configuration future des entités des Nations Unies au Mali. Sous la direction du Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes, la MINUSMA a réagi rapidement à l'annonce du retrait imminent en dressant la liste des projets en cours qu'il fallait achever et des tâches prioritaires qu'il allait falloir confier à d'autres institutions hôtes, à la société civile ou aux partenaires internationaux.

Grâce au soutien interne de la direction de la MINUSMA et aux conseils de l'équipe chargée de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits qui relève du DPO au Siège, à New York, et tout en poursuivant le dialogue avec ses partenaires, la MINUSMA a rédigé une note conceptuelle exhaustive décrivant les principales tâches et les projets à poursuivre après le retrait de la Mission.

La MINUSMA a invité tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies à continuer d'aider le Gouvernement malien à traiter les questions relatives à la violence sexuelle liée aux conflits et à assumer certaines des responsabilités qui relevaient de la Mission au titre du plan d'action national de mise en œuvre du Communiqué conjoint de 2019 visant à combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Parallèlement, la MINUSMA a préparé le transfert des projets spéciaux au Gouvernement de transition et a clôturé les projets qui ne pouvaient pas être facilement transférés à d'autres parties prenantes. Des interactions et des rapports d'étape réguliers sur l'évolution de la situation en matière de violence sexuelle liée aux conflits ont permis d'assurer une coordination et une collaboration sans heurts entre la MINUSMA et le Siège de l'ONU en vue de trouver des solutions qui permettent de faire en sorte que la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Mali continue de recevoir l'attention et les ressources nécessaires. En ce qui concerne les données et les connaissances, les dossiers et les documents pertinents ont été archivés et partagés avec le Siège et les partenaires concernés afin de préserver la mémoire institutionnelle et les connaissances acquises.

Enseignements à retenir

Plusieurs facteurs ont contribué à assurer la continuité des efforts investis par la MINUSMA pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits au Mali, malgré les obstacles importants rencontrés lors du retrait de la Mission :

01

L'engagement continu et le renforcement des capacités du Gouvernement malien et des institutions nationales en lien avec la question de la violence sexuelle liée aux conflits ont contribué à favoriser les solutions nationales et une appropriation durable des efforts de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, comme en témoigne, par exemple, la collaboration avec cinq ministères du Gouvernement à l'élaboration du plan d'action national de mise en œuvre du communiqué conjoint de 2019 visant à combattre la violence sexuelle liée aux conflits et le partenariat de formation avec l'Académie de police du Mali.

02

Le partenariat et la collaboration à long terme établis au fil des ans entre la MINUSMA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont aidé à repérer des partenaires capables de continuer à lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits après le retrait de la Mission. Une collaboration à long terme avec le FNUAP, principal partenaire de la MINUSMA et entité cofacilitatrice du Groupe de travail technique MARA, a également été essentielle. Le fait que deux anciennes conseillères de la MINUSMA pour la protection des femmes – dont l'une a ensuite été recrutée par le FNUAP – aient toutes les deux travaillé dans les locaux de la FNUAP au cours des derniers mois précédant la fermeture de la Mission a minimisé la perte de connaissances au sein du système des Nations Unies et a facilité la transition. La collaboration officielle établie entre la MINUSMA, le FNUAP, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), entre autres partenaires, dans le cadre du soutien apporté au Gouvernement malien pour la mise en œuvre du Communiqué conjoint a également favorisé la continuité et l'appropriation, par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des tâches relatives à la violence sexuelle liée aux conflits.

03

L'aide et les moyens fournis à la société civile sont des éléments clés pour assurer la pérennité des efforts de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. Le soutien technique continu apporté par la MINUSMA aux organisations de la société civile et aux communautés locales en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits pendant sa présence au Mali a augmenté la capacité de ces acteurs de faire avancer les efforts pour changer les attitudes envers ces violences et de plaider pour des interventions en faveur des personnes survivantes. Le soutien de la Mission a été fourni sous forme de formations, de mesures de sensibilisation et de projets de renforcement des capacités relatifs à divers aspects de la prévention et de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, tels que le suivi et la communication d'informations.

La MINUSMA a donc contribué de manière significative à faire avancer la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits au Mali. En quittant le pays, elle laisse au Gouvernement, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à la société civile et aux autres parties prenantes des éléments essentiels pour poursuivre les efforts visant à éliminer la violence sexuelle liée aux conflits au Mali et à garantir la justice pour les personnes victimes et survivantes.

■ FAITS SAILLANTS DE LA COLLABORATION ENTRE LE DPO ET LES MISSIONS

Tout au long de l'année 2023, le DPO a collaboré avec les missions de maintien de la paix en vue de l'exécution des mandats de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. Aux paragraphes qui suivent, nous présentons un aperçu de certaines de ces initiatives, dont la facilitation d'activités de renforcement des capacités, l'échange de connaissances entre pairs et la prestation de conseils techniques sur des questions prioritaires, par exemple dans le contexte du retrait d'une mission et de la transition.

Formation des points focaux pour les questions de violence sexuelle liée aux conflits au sein de la MINUSCA

En mai 2023, une formation spécialisée sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits a été organisée par la MINUSCA avec le soutien du DPO pour 35 points focaux (personnel civil et en tenue) de Bangui et des bureaux de terrain en République centrafricaine. Par des exposés, le partage d'expériences et des exercices pratiques basés sur des scénarios, le cours a renforcé les connaissances des personnes participantes et leur capacité de prévenir et de lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits de manière efficace et coordonnée. Le Commissaire de la police de la MINUSCA, la Directrice de la Division des droits humains ainsi que des représentantes et représentants du Ministère de la promotion du genre, de la Cour pénale spéciale, du FNUAP et d'un réseau de personnes survivantes de la violence sexuelle liée aux conflits étaient au nombre des orateurs et oratrices invités. Après la formation, la majorité des personnes participantes ont affirmé qu'elles avaient acquis les connaissances essentielles sur le mandat de la Mission concernant la violence sexuelle liée aux conflits, ce qui a également renforcé la collaboration et la coordination en la matière au sein de la Mission en favorisant le tissage de relations entre les points focaux et les conseillères et conseillers pour la protection des femmes.



Des participants présentent un exposé lors de la formation à l'intention des points focaux pour les questions de violence sexuelle liée aux conflits qui s'est tenue à la MINUSCA en mai. Photo : Salim



Cliquez [ici](#) pour visionner une vidéo que la Section de la communication stratégique de la MINUSCA a réalisée pour sensibiliser le public aux initiatives de la Mission en matière de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits.

Des renforts pour la MINUSCA

L'équipe du DPO chargée de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits a été dépêchée en renfort pour une période de huit semaines (entre avril et juin 2023) afin d'apporter une aide concrète à la Conseillère principale pour la protection des femmes au sein de la MINUSCA, notamment pour l'intégration interne, la formation du personnel et le renforcement de la mise en œuvre des arrangements MARA. La chef de l'équipe du DPO chargée de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits s'est entretenue avec plus de 150 membres du personnel de la MINUSCA à Bangui et dans divers bureaux locaux dans le cadre d'une série de réunions bilatérales, de travaux de groupe et de séances de formation. Ces activités ont permis de

fournir un soutien technique et des conseils sur la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA en matière de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits et de mieux faire connaître les rôles et les responsabilités des différentes composantes de la Mission pour ce qui est de prévenir et de lutter contre ce type de violence. De courtes visites aux bureaux locaux de Bangassou et Bossangoa ont également permis des interactions avec environ 60 membres d'ONG, d'organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile, ce qui a également favorisé une meilleure compréhension du mandat de la MINUSCA en matière de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits et un engagement accru en faveur de la coordination et de la collaboration.

Retraite biennale des conseillères principales et des conseillers principaux pour la protection des femmes

En novembre, le DPO a collaboré avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour organiser au Siège de l'ONU la retraite biennale sur la question de la violence sexuelle liée aux conflits. Cet événement a réuni des conseillères principales et des conseillers principaux pour la protection des femmes d'Iraq, de Libye, de République centrafricaine, de Somalie, du Soudan et du Soudan du Sud, d'anciens conseillers et conseillères pour la protection des femmes du Mali et de la République démocratique du Congo, ainsi que des responsables de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits dans certains pays où l'ONU est présente, tels que la Colombie, Haïti, le Myanmar et l'Ukraine, et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

La retraite a permis d'améliorer le partage d'expériences dans différents contextes, de renforcer les relations entre le terrain et le Siège, et d'enrichir les connaissances des personnes participantes sur les domaines thématiques prioritaires, tels que le suivi et la communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits et les périodes de transition.



Activité de sensibilisation portant sur la violence sexuelle liée aux conflits pour les membres du contingent camerounais basé à Bossangoa, menée par la conseillère militaire pour les questions de genre et la chef de l'équipe du DPO chargée de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. Photo : MINUSCA



Des participantes et participants représentant le terrain et le Siège lors de la retraite des conseillères principales et conseillers principaux pour la protection des femmes, à New York. Photo : DPO

DONNÉES DE CITATION ET COORDONNÉES

Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits : Résumés annuels 2023 des activités et des bonnes pratiques des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Réalisation :

Équipe chargée de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits,
Département des opérations de paix, juin 2024.

Adresse :

Secrétariat de l'ONU
405 East 42nd Street
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique

Courriel :

pbps-crsv-unhq@un.org

Site Web :

<https://peacekeeping.un.org/fr/conflict-related-sexual-violence>

Médias sociaux :

@UNPeacekeeping

Cette publication a été rendue possible grâce aux généreuses contributions de l'Allemagne, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

